

REPUBLIQUE DU TCHAD

Ministère de l'Economie et du Plan

**Haut Commissariat National de Déminage (HCND)
Centre National de Déminage (CND)**

**Intervention de l'Assistance aux Victimes de Mines
par
M. Assane N'Guéadoum**

**Conseiller
Chargé du Plan Stratégique et des Opérations
Centre National de Déminage**

Monsieur le Président de la 9^e assemblée des Etats Parties à la Convention d'Ottawa,

Mesdames, Messieurs les co-présidents sur l'Assistance aux victimes,

Distingués délégués,

Mesdames, Messieurs,

Le nombre de victimes des mines et restes explosifs demeure au Tchad demeure élevé.

Pour rappel le nombre de victimes sur les trois dernières années est de :

140 Victimes en 2006

188 Victimes en 2007

Et, pour l'année 2008, à fin octobre, 114 Victimes sont déjà enregistrées, 10 sont des victimes de mines et 104 Victimes d'UXOs.

95 victimes sont décédées et 19 blessées. 111 sont des victimes civiles, 3 sont militaires.

Les progrès en matière d'assistance aux victimes sont modestes. Ils s'inscrivent dans un contexte d'absence de financement et d'appui de la communauté internationale et ce, depuis le lancement du Programme national de déminage humanitaire.

Dans ces conditions, il n'a pas été possible de réaliser une étude sur l'état exact des besoins, permettant de fixer des objectifs et d'élaborer un plan d'action.

Pour 2009, le Gouvernement a élaboré un plan de travail prévisionnel qui s'articule comme suit :

- 1- Mise en place d'une structure interministérielle comprenant des associations, ONG et organisations internationales concernées par l'Assistance aux Victimes de Mines ;
- 2- Réactualisation des données sur les Victimes de Mines ;
- 3- Organisation d'un atelier pour analyser les données réactualisées en vue d'une ébauche d'un plan d'action ;
- 4- Préparation et organisation d'un séminaire national pour examiner et valider le Plan d'action ;
- 5- Elaboration d'une stratégie de mobilisation de ressources pour mettre en œuvre le Plan d'action.

La mise en œuvre de ce plan de travail dépendra donc de la mobilisation des ressources et de l'appui de la communauté internationale.

En conclusion, si l'assistance aux victimes demeure le point faible du programme de déminage humanitaire du Tchad, c'est essentiellement en raison de l'absence de ressources financières, d'appui stratégique et technique.

Au-delà des besoins actuels, il est essentiel d'avoir à l'esprit que l'assistance aux victimes se poursuivra après la disparition de la dernière mine.

La plupart des victimes qui sont des enfants, vont vivre longtemps avec leurs handicaps et demandent une aide durant le reste de leur vie...

Le Tchad pour sa part se soucie sérieusement de la prise en charge des victimes de mines. Il lance un appel à la communauté internationale de se joindre à lui dans ses efforts pour cette opération à visage humain afin que l'esprit d'humanisme qui anime notre Convention puisse être concrétisé de manière efficiente.

Je vous remercie pour votre attention et espère que ces échanges permettront de renforcer la mobilisation de la communauté internationale en faveur des victimes des mines, au Tchad et dans le monde.

